



Communiqué de presse

Assemblée générale des 11 au 13 avril 2023

« Ne travaille pas au malheur de ton prochain alors qu'il vit sans méfiance auprès de toi ».

Livre des Proverbes 3, 28

L'Assemblée générale de la CORREF s'est réunie à Paris du 11 au 13 avril 2023 afin de continuer de mettre en œuvre les recommandations de la CIASE dans l'engagement contre tous les types d'abus et les violences sexuelles au sein des Instituts religieux.

Pour ce faire, l'Assemblée a commencé par se mettre à l'écoute de la société civile en recevant le juge Édouard Durand, co-président de la CIIVISE¹. En développant un thème essentiel, « Ne pas être spectateur de la violence », le juge Durand nous a mis en garde contre le « consentement meurtrier passif » qui consiste à laisser faire et détourner la tête pour ne pas voir la violence qui se déroule sous nos yeux. Par cette passivité, nous collaborons à une violence qui participe toujours de la mort. Notre engagement est de nous donner les moyens de voir ce qu'il faut voir, de ne pas se détourner, minimiser ni euphémiser les faits et d'être capables d'agir.

Après cette très forte intervention, nous avons reçu les 5 groupes de travail post-CIASE mis en place par la CORREF après notre Assemblée de novembre 2021. Ils portaient sur des points fondamentaux de la vie religieuse confrontée au tragique des abus et agressions : *Gouvernance, Forces et faiblesses de nos traditions, Façon dont la lecture biblique - notre pain quotidien - peut être instrumentalisée au service du pire, Pratiques indispensables lors d'un signalement et Vocation et Formation à la vie religieuse.*² Nous remercions encore chaleureusement toutes ces équipes ainsi que Frédéric Mounier, coordinateur, pour leur travail assidu et documenté. Leur contribution est fondamentale et particulièrement riche. Il revient maintenant aux Instituts religieux de se saisir de ces rapports et de les travailler dans leurs différentes instances pour que les communautés élaborent peu à peu une culture commune de veille et de prévention contre les violences de toutes sortes.

Par ailleurs, ces textes issus des cinq commissions ont donné lieu à des « bonnes pratiques et des préconisations », proposées par le Conseil de la CORREF, et soumises au vote de notre Assemblée. Celle-ci les a toutes largement approuvées. Elles sont en annexe de ce CP.

¹ <https://www.ciivise.fr/>

² Tous ces documents sont en accès libre sur le site de la CORREF

Nous avons ensuite écouté et échangé avec les 5 groupes conjoints CEF/CORREF : *Suivi des auteurs, Associations de fidèles menant la vie commune, Causes des violences sexuelles dans l'Église catholique, Confession et accompagnement spirituel, Démarche mémorielle*. Ces équipes ont également effectué un travail formidable, très documenté et précis. Nous les en remercions avec une profonde gratitude. Comme cela a déjà été dit, il n'était pas possible à notre Assemblée de prendre en compte leurs recommandations pour des raisons statutaires de délais. Il a donc été convenu qu'une étude allait se poursuivre – si nécessaire – afin de proposer au vote des préconisations plus particulièrement adaptées à notre vie religieuse lors de la prochaine Assemblée générale de novembre 2023.

Enfin, nous avons reçu la *Commission Reconnaissance et Réparation (CRR)* : M. Antoine Garapon, Mmes Valentine Bück et Anne de Richecour, afin de faire un point d'étape, à la fois sur le fonctionnement et sur la démarche³. Nous redisons notre immense gratitude et reconnaissance pour le travail extrêmement exigeant et éprouvant effectué par chaque membre de la Commission qui accompagne des victimes et travaille avec l'institut responsable de l'agresseur afin qu'un authentique processus de reconnaissance et de restauration puisse se faire. Ce processus passe par des réparations tant financières que morales. Deux personnes victimes et trois responsables d'Institut ont témoigné de la façon dont ils avaient vécu le cheminement avec la CRR. Chacun à sa façon a insisté sur l'importance de la Commission comme un tiers qui permet que se rétablisse une certaine symétrie de la relation entre la victime et l'institut religieux concerné. Ces paroles, engagées et très fortes ne peuvent que renforcer notre détermination à continuer.

Notre Assemblée a réitéré à plusieurs reprises l'importance de toutes les bonnes pratiques permettant de sortir de l'entre-soi, de ne pas être juge et partie, de savoir s'entourer de conseils et d'expertises, d'honorer les droits fondamentaux de la conscience, d'empêcher les confusions de rôles et de repérer les risques. Tout ce que nous avons entendu, reçu et discuté durant ces trois jours vient donner chair à ces lignes de force et nous proposer des *vademecum* pour prendre plus encore nos responsabilités et avancer avec nos communautés.

Notre prochaine Assemblée générale, qui se tiendra à Lourdes du 20 au 25 novembre 2023, sur le thème de la « Transformation de la vie religieuse » ne manquera pas de creuser l'ensemble de ces questions. Elles sont, en effet, devenues un enjeu crucial pour développer une nouvelle culture du vivre ensemble. C'est ainsi que notre vie religieuse, profondément marquée par la tragédie systémique des abus et des violences sexuelles, pourra devenir plus authentiquement humaine et, par là même, plus évangélique.

sr Véronique Margron
présidente

³ <https://www.reconnaissancereparation.org/>